

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE GENOUILLE

\*\*\*\*\*

Séance du 3 avril 2023  
Délibération n° 2023/12

Le trois avril deux mil vingt-trois à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Madame GUILLOT Annie, en séance ordinaire

<b>Nombre de conseillers :</b> En exercice : <b>15</b> Présents : <b>13</b> Votants : <b>13</b> Pour : <b>13</b> Contre : <b>0</b> Abstention : <b>0</b> Quorum : <b>8</b>	<b>Présents :</b> SOUSSIN Jean-Michel, NICOLAS Emmanuel, TRAIN Francis, DROUET Ludovic, RUAUD Natacha, JAUNAS Florent, PROUST Nicolas, GIMONNEAU Linda, DUPONT Anny-Claude, DE BADEREAU DE SAINT MARTIN Patrick, MELLIER Dominique, OURIQUES DES OLIVEIRA Magnolia, GUILLOT Annie  <b>Absents :</b> SANTOLINI Benoît (excusé – pouvoir SOUSSIN Jean-Michel), HURTAUD Christa (excusée – pouvoir GIMONNEAU Linda)
---	--

<b>Secrétaire de séance :</b> DUPONT Anny-Claude	<b>Séance ouverte à :</b> 20h30
<b>Auteur de l'acte :</b> SOUSSIN Jean-Michel	<b>Télétransmission en Préfecture le :</b> <b>06 AVR. 2023</b>
<b>Convocation envoyée le :</b> 27 mars 2023	<b>AR Préfecture :</b> <b>017-211701743-20230403-2023_12-DE</b>
<b>Affichage de la convocation le :</b> 27 mars 2023	<b>Date de publication sur le site internet :</b> 13 avril 2023

\*\*\*\*\*

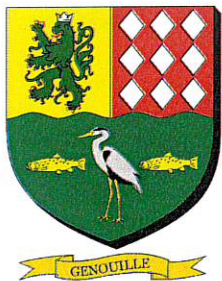
**Objet : Approbation du compte administratif 2022**

**Le Conseil Municipal :**

Délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice **2022** dressé par Monsieur SOUSSIN Jean-Michel, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

① Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<b>COMPTE ADMINISTRATIF</b>						
Libellés	Investissement	Investissement	Fonctionnement	Fonctionnement	Ensemble	Ensemble
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	<b>33 560.58</b>			<b>184 387.64</b>	<b>33 560.58</b>	<b>184 387.64</b>
Opérations de l'exercice	<b>206 636.34</b>	<b>139 012.18</b>	<b>624 971.23</b>	<b>765 972.68</b>	<b>831 607.57</b>	<b>904 984.86</b>
Totaux	<b>240 196.92</b>	<b>139 012.18</b>	<b>624 971.23</b>	<b>950 360.32</b>	<b>865 168.15</b>	<b>1 089 372.50</b>
Résultat de clôture	<b>101 184.74</b>			<b>325 389.09</b>		<b>224 204.35</b>
Restes à réaliser						
Résultats définitifs	<b>101 184.74</b>			<b>325 389.09</b>		<b>224 204.35</b>



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GENOUILLE

\*\*\*\*\*

② Constate la concordance, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, des identités de valeurs avec les indications du compte de gestion voté le **3 avril 2023** relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

③ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser : \_\_\_\_\_

④ Décide d'annuler les crédits suivants : \_\_\_\_\_

⑤ Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois an susdits.

Pour copie conforme :

Le Maire,  
Jean-Michel SOUSSIN



La secrétaire de séance,  
Anny-Claude DUPONT

### Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.